Tunisie La fiction pluraliste

Olfa Lamloum et Bernard Ravenel

Il n'y a pas eu de surprise et il ne pouvait pas y en avoir : la majorité «bulgare» de 99,44% de votes obtenue par le président sortant Zine Al Abedine Ben Ali, réélu le dimanche 24 octobre 1999 pour son troisième mandat, est surtout révélatrice d'un pluralisme purement de façade. En effet ces élections présidentielles, présentées parfois par la presse internationale comme les premières élections pluralistes du fait de l'existence de deux candidats supplémentaires, ne laissaient aucune chance aux deux concurrents de Ben Ali. Et il ne pouvait en être autrement dans un pays tenu par un «régime policier des plus obtus»¹, où l'inscription au parti du président, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), est souvent la condition pour accéder à divers avantages économiques et sociaux. Les opposants politiques, et pas seulement les islamistes, ont été éliminés ou ont fini en prison où l'usage de la torture est la règle.

In même temps, les élections présidentielles ont été accompagnées d'un scrutin législatif pour lequel le pouvoir a réservé, par une loi, 34 sièges à six partis d'opposition légale (à la précédente législative il y en avait 19). A l'issue de ces élections, un nouveau gouvernement a été constitué et environ 600 prisonniers politiques, pour la plupart islamistes, ont été libérés.

S'agit-il pour le pouvoir d'esquisser un début de rupture avec l'immobilisme qui a caractérisé le champ politique tunisien ces dernières années ? Sommes-nous en face des premiers balbutiements d'une restructuration de l'espace du pouvoir ou de manifestations d'une absence de perspectives ? Certes, le rythme de la vie politique paraît aujourd'hui s'accélérer. Néanmoins, il est loin de réussir à cacher des structures immuables souffrant de l'absence d'une stratégie de légitimation à moyen terme.

Les élections présidentielles et législatives

Les résultats du scrutin du 24 octobre 1999 sont venus confirmer une vieille règle en Tunisie : les élections se suivent et se ressemblent. En dépit de sa volonté de redonner une apparence démocratique à une échéance politique discréditée par tant d'années de fraude et de parti unique, le pouvoir a échoué à relever le défi. Certes, pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie indépendante, deux candidats autres que Habib Bourguiba ou Zine Al Abedine Ben Ali ont eu le droit de se présenter à la Présidence. En effet, désormais, l'article 40 de la Constitution permet d'ouvrir la candidature aux présidents et secrétaires généraux des partis à la triple condition qu'ils en occupent le poste au moment de la présentation des candidatures, qu'ils l'occupent depuis au moins 5 ans sans discontinuité et que le parti soit déjà représenté à la Chambre par un député au moins². Or, tout en ayant le mérite d'avoir mis fin à la pratique du parrainage qui rendait toute candidature indépendante caduque, la nouvelle disposition constitutionnelle n'a procuré que l'illusion du changement. Ben Ali a été réélu à 99,44% et ses deux concurrents ensemble n'ont totalisé que 0,54%³. Pourtant les deux candidatures s'apparentaient davantage à une désignation par la volonté présidentielle qu'à une concurrence réelle. Mohamed Mouaada, président du Mouvement démocrates socialistes (MDS) qui a annoncé le 24 septembre son intention de se présenter symboliquement aux élections présidentielles, n'a jamais été autorisé à le faire⁴. Le score des concurrents du président Ben Ali apparaît d'autant plus dérisoire que, s'inscrivant dans un champ politique légal épuré de toute contestation effective, il constituait le seul vrai enjeu de la journée du 24 octobre. Le pouvoir n'a-t-il pas réussi à neutraliser le mouvement islamiste Ennahda, à réduire le mouvement associatif indépendant au silence, à mettre fin à tout syndicalisme combatif et à affaiblir toute opposition légale un tant soit peu critique de l'unanimisme ? Aussi, malgré les pressions étrangères — notamment celle de la France — discrètes mais confirmées par plusieurs sources, le président Ben Ali non seulement n'a pas accepté de descendre sous la barre des 90%, mais a tenu à conserver son score traditionnel.

Quant aux élections législatives, leurs résultats étaient déterminés à l'avance. La nouvelle loi électorale réservait 20% des 182 sièges de l'Assemblée nationale aux six partis légaux en compétition avec le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). Avec 13 députés, le MDS de Israïl Boulehya occupe le rang du premier parti de l'opposition au sein de l'Assemblée nationale. Quant à l'opposition démocratique non

autorisée, elle a unanimement appelé au boycott des élections⁵. Ni la campagne électorale terne et sans débat contradictoire, ni la fraude dénoncée par certaines listes indépendantes⁶ n'ont changé l'image d'une échéance conçue de plus en plus comme un rite officiel d'allégeance obligatoire.

Ainsi, les résultats du 24 octobre censés au départ donner une légitimité représentative au pouvoir issu du coup d'Etat médical du 7 novembre 1987 ont montré au contraire son incapacité à envisager un dépassement de sa mainmise totale sur le champ politique. Ils ont mis en relief également le refus de la présidence de toute forme de scrutin autre que le plébiscite.

Dès lors, octobre 1999 n'a pas été en mesure d'effacer le souvenir de l'unanimisme des élections législatives et présidentielles de 1994. L'éditorialiste de l'hebdomadaire «indépendant» tunisien *Réalités* trouve néanmoins du mérite à ces élections : «Le fait que les Tunisiens aient pu entendre un discours s'intégrant dans le consensus national mais différent sur certains points est, en lui-même, un acquis positif dont les vertus pédagogiques sont évidentes»⁷. Evidentes pour qui, le journal ne le précise pas.

Le remaniement ministériel

Le 17 novembre 1999, le président Ben Ali procède à un changement ministériel. Il nomme Mohamed Ghannouchi (ancien ministre de la Coopération internationale et de l'Investissement extérieur) comme Premier ministre en remplacement de Hamed Karoui, resté ministre pendant dix ans. Un ministère chargé des Droits de l'homme, de la Communication et des Relations avec le Parlement voit le jour. Il est confié à Dali Jazi, ancien responsable au sein de la Ligue des Droits de l'homme (LTDH) qui a déjà eu des postes ministériels après le 7 novembre. Le nombre des femmes au gouvernement double (on passe de deux à quatre). Le ministère de la Défense est confié à Mohamed Jegham ancien ministre-directeur du cabinet présidentiel. Toutefois la décision qui a le plus retenu l'attention des médias étrangers est la nomination de l'ancien ministre de la Justice, Abdallah Kallel, à la tête du ministère de l'Intérieur.

Force est de constater tout d'abord que le remaniement représente avant tout un redéploiement par le pouvoir tunisien des thèmes traditionnels sur lesquels se base son image extérieure. Avec un premier ministre connu pour ses choix économiques libéraux, plus de femmes au gouvernement, un ministre de l'Intérieur connu pour avoir maté le mouvement islamiste et un ministre des droits de l'homme naguère responsable au sein de la Ligue tunisienne des Droits de l'homme, le régime

veut renouer avec son image de bon élève du FMI, de moderniste et de défenseur des droits de l'homme dans le respect de la rigueur sécuritaire. Mais au-delà de ce message, au départ discrédité par une dérive sécuritaire de plus en plus apparente et difficilement justifiable à côté de l'ouverture relative du discours algérien et des débuts de Mohammed VI, le régime montre une grande constance au niveau du choix du personnel politique. La préférence du président Ben Ali est toujours allée aux technocrates aux dépens des hommes politiques. Par conséquent, depuis sa prise du pouvoir le 7 novembre 1987, il n'a eu de cesse de renforcer l'institution de la Présidence en la transformant en centre quasi unique du pouvoir. Quasi unique car la deuxième institution-clé en Tunisie —ce qui constitue la deuxième constante — est le ministère de l'Intérieur. En témoigne la nomination d'un homme fort, Abdallah Kallel, secondé par un deuxième homme fort, Mohamed Ali Ganzoui, dont le poste au secrétariat d'Etat du même ministère a été confirmé. Commentant la décision de la nomination du nouveau ministre de l'Intérieur, Hédi Mechri, l'éditoraliste de l'hebdomadaire tunisien L'économiste maghrébin, affirme sans ironie aucune : «La démocratie n'est jamais aussi forte que quand elle est protégée de ses propres excès»8.

En somme, douze ans après l'avènement de l'«ère nouvelle», la Présidence et le ministère de l'Intérieur demeurent les seules institutions politiques réelles dans le pays.

La grâce présidentielle accordée aux islamistes

Elu au mois d'avril 1999 en Algérie lors d'un scrutin contesté, Abdelaziz Bouteflika décide de gracier plus de 2000 prisonniers islamistes puis organise un référendum le 16 septembre 1999 sur la «concorde civile» proposant une amnistie partielle en faveur des islamistes armés non coupables de crimes de sang qui déposent les armes.

Le même scénario semble se reproduire en Tunisie. Elu fin octobre avec un score contesté, deux semaines plus tard Ben Ali décide de gracier quelques centaines d'islamistes⁹. En effet, à l'occasion de l'anniversaire de la destitution de H. Bourguiba, le 7 novembre 1999, des centaines de prisonniers politiques présumés appartenir à Ennahda ont été élargis¹⁰. La mesure est conditionnelle en ce sens que tous les prisonniers libérés seront soumis au contrôle administratif et par conséquent tenus à se rendre quotidiennement à un commissariat de police pour signer un acte de présence. Aucun membre emprisonné de la direction historique d'Ennahda n'a bénéficié de cette mesure. Certains parmi ces derniers

continuent à subir depuis environ 9 ans la mesure de l'isolement total¹¹. Dans un communiqué daté du 8 novembre 1999, signé par son président Rached Ghannouchi, le mouvement Ennahda, tout en se félicitant de la libération des quelques centaines de détenus politiques, demande la libération des 1000 prisonniers politiques restants et notamment celle de ses membres dirigeants (Ziad Doulati, Ali Laarayidh, Hammadi Jebali, Habib Ellouz, etc.).

Déjà en janvier 1992, un autre scénario cette fois-ci tunisien semblait se répéter en Algérie. A la suite d'un premier tour des élections législatives en décembre 1991 qui ont failli permettre au Fis de contrôler l'APN, un coup d'Etat met un terme au scrutin et ouvre la porte à «l'éradication» de l'islamisme par la force. Deux ans auparavant, en Tunisie, les 19% de voix obtenues par les listes violettes soutenues par Ennahda, lors des élections législatives de 1989, sonnent le glas des tentatives, certes timides, d'insertion de l'islamisme dans le champ politique, et ouvrent la voie à une politique ultra-sécuritaire. Au-delà des divergences importantes entre les cas algérien et tunisien tant au niveau de la nature des structures étatiques que de celle des deux mouvements islamistes, ils confirment curieusement la même hypothèse. Malgré ces années d'exclusion sécuritaire, l'islamisme demeure un enjeu de légitimation pour les deux pouvoirs en place. Le pouvoir algérien l'a reconnu en revendiquant haut et fort la réhabilitation de certains secteurs de l'islamisme algérien y compris armé. Le pouvoir tunisien refuse de le faire et continue à mettre en avant les bienfaits de la lutte contre l'obscurantisme. C'est ainsi que la libération des islamistes tunisiens n'a jamais été annoncée publiquement. Car officiellement les bénéficiaires de la mesure de grâce présidentielle sont des prisonniers de droit commun puisque la Tunisie n'a jamais reconnu la présence de prisonniers d'opinion parmi les islamistes.

Dès lors, si à première vue la mesure de libération semble une rupture avec le traitement qui a été réservé depuis 1990-1991 au mouvement Ennahda, une analyse plus précise amène à rejeter cette appréciation hâtive. Loin d'inaugurer une nouvelle politique vis-à-vis de Ennadha, les dernières libérations de militants qui avaient pour la plupart presque achevé leur peine laissent entrevoir les tâtonnements et l'hésitation des autorités tunisiennes. Car, dans le même temps qu'il libère des prisonniers islamistes, le pouvoir n'ose pas assumer l'annonce de sa décision. Plus curieusement encore, il poursuit Fadhel Beldi, un ancien dirigeant islamiste connu pour ses positions modérées et qui avait même démis-

sionné d'Ennahda en 1991 à la suite de l'incendie du siège du RCD à Bab Souika par des éléments d'Ennahda¹².

La grâce présidentielle sonne donc comme un aveu d'échec non consommé de la politique sécuritaire. Le correspondant d'*Al Hayat*¹³ en rapporte une illustration éclairante. Il décrit l'enthousiasme des téléspectateurs tunisiens pour voir une émission de télé diffusée par la chaîne satellitaire d'Al Jazira et transmettant un débat opposant le président d'Ennahda, Rachid Ghannouchi à Hachmi Hamdi, ancien dirigeant islamiste aujourd'hui rallié au pouvoir. Le débat politique a réussi à polariser l'intérêt des Tunisiens qui avaient quelques jours auparavant boudé la télé tunisienne et ses interminables et monocolores émissions officielles sur les élections.

Aussi symbolique soit-elle, la décision de gracier les islamistes n'allait pas de soi. Depuis des années des centaines d'islamistes en fin de peine se sont vu signifier des prolongations de détention suite à des condamnations par contumace dans des procès auxquels ils n'avaient même pas été convoqués. Plus qu'un changement politique, la libération des islamistes reflète en effet la vulnérabilité du pouvoir tunisien face aux pressions extérieures. Soumis depuis quelques mois à des critiques virulentes de la part des médias étrangers, naguère plus indulgents ou indifférents à sa politique sécuritaire, le pouvoir tunisien est obligé de banaliser relativement son ennemi islamiste¹⁴. N'a-t-il pas, en juin et juillet 1999 déjà, libéré avant l'expiration de leur peine cinq prisonniers présumés islamistes, dont quatre femmes, après une campagne internationale en leur faveur? Le 15 novembre 1999, à l'occasion de son discours devant la nouvelle Chambre des députés, le président Ben Ali a consacré une partie de son intervention aux critiques étrangères. Il a fustigé «les rumeurs que propagent, de temps à autre, certaines gens qui ne connaissent même pas notre pays, ou qui reprennent à leur compte les contre-vérités de détracteurs qui s'adonnent au dénigrement après avoir trahi leur patrie»15.

Sa sensibilité aux critiques étrangères est illustrée par ses réactions parfois intempestives. En témoigne par exemple sa décision d'interdire la diffusion de France 2 à partir du 25 octobre 1999¹⁵, alors que cette chaîne envoie ses programmes depuis dix ans par voie hertzienne vers la Tunisie. Son appel à l'aide à des hommes politiques français comme Philippe Seguin, ancien président de l'Assemblée nationale et du Rassemblement pour la République (RPR), ou Pierre Lafitte, sénateur français et vice-président du groupe d'amitié France-Tunisie, pour dénoncer l'ingérence d'une certaine presse française¹⁶ dénote son anxiété de préserver une image de respectabilité en France.

Mais aussi irrité soit-il par les critiques, le pouvoir sait que sa pérennité n'est pas en danger et que les lumières braquées sur lui depuis quelques mois finiront par s'éteindre. Le rapport de forces dans le pays permet l'hésitation et le tâtonnement. Si bien qu'aujourd'hui rien ne semble précipiter une vraie recomposition de l'espace des pouvoirs en Tunisie. Il reste que, malgré sa force apparente, le bon élève du FMI qui s'est longtemps appuyé sur le repoussoir algérien pour faire valoir les bienfaits de sa dérive autoritaire, est fragile. Il est surtout fragile à cause de son incapacité à imaginer un champ politique «intégrateur»¹⁷.

Certes, le problème de fond est bien là. De manière apparemment paradoxale, c'est en effet au moment où le régime maintient officiellement son score électoral écrasant que commence à se poser, à la fois sur le plan intérieur et sur le plan international, la question de sa légitimation. Plus précisément, le problème crucial pour l'Etat tunisien post-colonial et s'ouvrant largement à la mondialisation libérale sera de surmonter une crise de représentativité, de crédibilité et d'identité. Après avoir occupé l'Etat et maintenu leur domination sans partage grâce à un chef charismatique (Bourguiba) et à un policier expérimenté (Ben Ali), les classes dirigeantes entendent s'autoperpétuer au pouvoir. Plus que jamais, il s'agit pour elles d'assurer la continuité de l'Etat par des méthodes basées sur la corruption, sur le clientélisme ou sur une présumée «rationalité» productive mais jamais sur la confrontation politique ouverte et sur la démocratie.

Finalement, cet Etat est ainsi amené à chercher sa propre légitimité plus à l'extérieur (auprès de l'Union européenne et des organismes internationaux de type FMI et Banque Mondiale) qu'à l'intérieur (soutien populaire, démocratie). Les garanties pseudo-démocratiques établies au moment de l'indépendance et imitant les institutions de la puissance coloniale (système présidentiel de la Ve République) n'ont guère eu la possibilité d'être assimilées par les élites politiques au pouvoir, issues du mouvement de décolonisation. C'est ainsi que s'est constitué et maintenu un Etat fort, autoritaire où le parti unique de l'indépendance s'est progressivement réduit à un instrument de contrôle et de mainmise de l'Etat sur la société. Si bien que pour se rendre crédibles comme couche au pouvoir sans possibilité ou perspective d'alternance, les élites ont, à partir des années 70, lié leur domination politique à un projet d'expansion économique en s'insérant pleinement dans le système économique occidental. A partir de là, tant qu'une certaine prospérité peut garantir un relatif consensus social et politique, l'Etat peut espérer éviter une crise profonde et démontrer à l'extérieur une certaine stabilité répondant aux attentes

des investisseurs étrangers potentiels. Et contrairement à cette fausse évidence que vient de reproposer, de Tunis, Philippe Seguin, de manière fort inopportune et selon laquelle «ce n'est pas la démocratie qui crée le développement, c'est le développement qui crée la démocratie» le vrai problème non réglé par l'Etat tunisien est celui de l'institutionnalisation de la politique. L'absence de règles normatives clairement définies avec l'ensemble des forces politiques rend difficile, on l'a déjà vu, une succession sans crise, sans coup d'Etat (médical ou non).

Ainsi, l'absence d'un véritable pacte politique peut redémontrer sa nocivité lorsqu'un changement de conjoncture, lié aussi aux conséquences possibles de la «mise à niveau» des entreprises imposée par l'accord d'association avec l'UE¹⁹, créera les conditions de fortes tensions. Celles-ci risquent d'autant plus de déboucher sur la violence que les couches et les groupes exclus n'auront pas à leur disposition les moyens de concourir au pouvoir ou à tout le moins de peser sur lui, sans porter atteinte à l'«ordre» établi.

Cette situation pose un problème pour l'avenir même de l'ambitieuse politique méditerranéenne de l'Europe dans la mesure où la Tunisie est le premier pays du Sud à signer un accord d'association dans le cadre du projet euro-méditerranéen issu de la Conférence de Barcelone de 1995. En effet, celui-ci prévoyait pourtant un certain degré de conditionnalité politique concernant le respect des Droits de l'homme et de l'Etat de droit pour le pays signataire de l'aide européenne. Désormais, pour le projet européen, la Tunisie représente à la fois le «modèle économique» à montrer en exemple, quoi qu'elle en dise, et le contre-modèle politique que l'on ne pourra plus défendre pour longtemps.

En clair, le libéralisme dans le champ de l'économie a fait passer au second plan les mesures liberticides dans le champ de la politique. L'Occident a misé sur la Tunisie comme pôle régional de stabilité même si celle-ci se fonde sur un équilibre précaire qui dépend aussi de l'évolution (en cours) des pays voisins (en Algérie et au Maroc notamment).

Olfa Lamloum et Bernard Ravenel.

Notes:

- 1. Le Monde, éditorial du 21 octobre 1999.
- 2 Par ailleurs, selon la Constitution, le candidat doit remplir une quatrième condition à savoir avoir moins de 70 ans d'âge. C'est en raison de cette dernière condition que le secrétaire général d'Ettajdid (ancien parti communiste) n'a pu se présenter au scrutin.

- 3. Il s'agit de Mohamed Belhadj Amor, président du Parti de l'unité populaire (PUP), qui a obtenu 0,31% et d'Abderrahman Tlili, chef de l'Union démocratique unioniste (UDU) qui a obtenu 0,23%.
- 4. A la suite de ses critiques des résultats des élections municipales de 1995 (qui ont donné 6 élus d'opposition sur 4090 conseillers municipaux), le Mouvement des Démocrates socialistes (MDS), jusque-là allié sans faille au pouvoir, a vu son président et son vice-président arrêtés et jugés. Le pouvoir a également soutenu la dissidence minoritaire fidèle à l'ancienne ligne qui sera désormais la seule à être considérée comme le MDS.
- 5. Nous nous référons ici aux textes et communiqués du Conseil national pour les libertés, du Forum démocratique pour le Travail et les libertés et du Parti communiste des ouvriers tunisiens.
- 6. Voir à ce propos le communiqué de la Ligue tunisienne des Droits de l'homme daté du 29 octobre 1999.
- 7. Réalités Tunisie, n°723,http://www.tunisieinfo.com/realites/724/Opposition.htm.
- 8. L'économiste maghrébin, n°248, du 24 au 8 décembre 1999, p. 4.
- 9. Juste avant le scrutin, le pouvoir avait décidé également de gracier le vice-président de la LTDH, Khémais Ksila, qui avait été condamné à deux ans de prison ferme en septembre 1997 pour avoir dénoncé le harcèlement dont il était vicitme. Cf. Amnesty International, «Tunisie : Les défenseurs des droits humains pris pour cible», novembre 1998.
- 10. Plus de 630 d'après des représentants d'Ennahda à Paris.
- 11. C'est le cas notamment de Ali Laarayidh, un des principaux dirigeants d'Ennahda entre 1989 et décembre 1990 date de son arrestation.
- 12. D'après des informations recueillies dans les rangs des islamistes, Fadhel Baldi est jugé devant un tribunal le 7 décembre pour appartenance à une organisation non reconnue, fait d'après l'intéressé prescrit en réalité.
- 13. Cf. Al Hayat du 29/10/1999, «Tûnis lahdha siyyasiya khârija al intikhâbât», Abdel Wahab Badrakhan.
- 14. Le point d'orgue de cette critique a été la sortie du livre de Nicolas Beau et Jean-Pierre Tuquoi, Notre ami Ben Ali, La Découverte, Paris,1999, 227p.
- 15. Cf. le communiqué de Reporters sans frontières, 27 octobre 1999.
- 16. Invité par le RCD à assister aux élections présidentielles et législatives, Philippe Seguin s'est déclaré «choqué par la véritable campagne de dénigrement qui s'est développée ces derniers jours dans certains médias français». Le sénateur français Pierre Lafitte a fait de même en dénonçant à la maison de la radio et de la télé tunisienne une certaine presse française et sa «volonté de désinformation».
- 17. Se basant sur les chiffres des Renseignements généraux français, L'Express annonce que, pour le 24 octobre, «52% de ceux en âge de voter ont tout simplement omis de s'inscrire sur les listes électorales», dont une majorité de jeunes. Un jour viendra où ces jeunes décideront de s'exprimer. Ce jour-là ils n'iront certainement pas vers les urnes et la rue sera le seul endroit pour exprimer leur volonté d'être enfin entendus.
- 18. Cité par Patrick Jarreau dans son article «L'archaïque relativisme démocratique de M. Seguin», Le Monde, 30 octobre 1999.

